

L'application SILGENEVE PRO

Guide d'utilisation

Etat au 20 octobre 2025

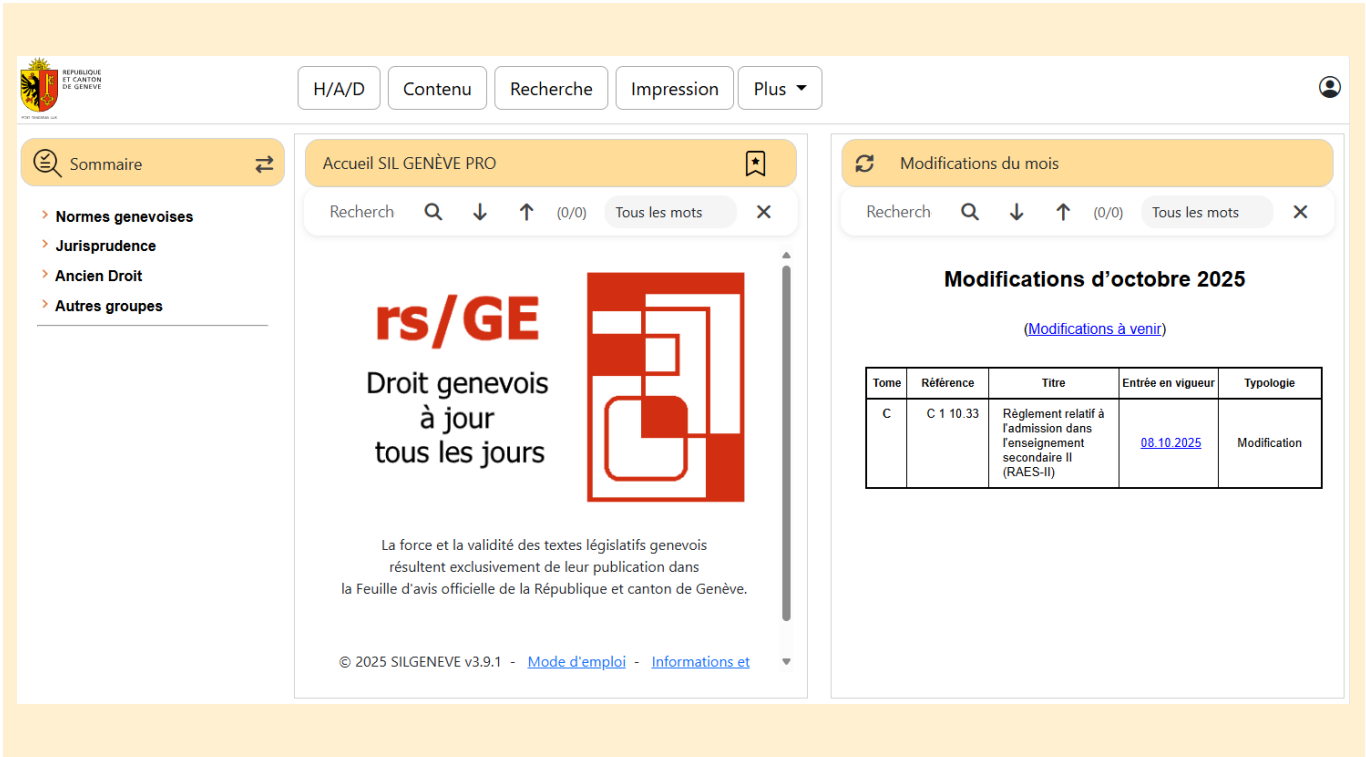
rs/GE
Droit genevois
à jour
tous les jours



L'application SILGENEVE PRO permet de consulter le **droit genevois en vigueur** (rs/GE), ainsi que son historique et ses modifications à venir.

Elle contient également les travaux préparatoires des lois, la doctrine, la jurisprudence (ATF et Semaine judiciaire), le Recueil officiel des lois genevoises (ROLG), le droit intercantonal et communal, les prescriptions autonomes des institutions de droit public et des informations relatives aux référendums cantonaux, aux initiatives populaires cantonales et aux projets de loi de portée générale en traitement auprès du Grand Conseil.

1. Page d'accueil



L'application SILGENEVE PRO est divisée en 3 fenêtres.

Cliquer au milieu de la fenêtre centrale pour accéder directement au **Droit cantonal genevois en vigueur**, soit le Recueil systématique de la législation genevoise, abrégé rs/GE.

Cliquer en tout temps sur les **Armoiries** en haut à gauche pour revenir à la page d'accueil.

Dans la fenêtre de gauche, le **Sommaire** contient, dans la page d'accueil, les groupes de données consultables dans SILGENEVE PRO.

Dans la fenêtre de droite, les **Modifications du mois en cours** contiennent tous les changements du rs/GE entrés en vigueur durant le mois.

La fenêtre centrale contient aussi des liens vers les pages **Accessibilité** du site Internet et **Informations et contacts**.

GUIDE D'UTILISATION

Menu de Navigation

H/A/D

H/A/D

Contenu

Recherche

Impression

Plus ▼

Cliquer en tout temps sur **H/A/D (Hier/Aujourd'hui/Demain)** pour visualiser les groupes de données consultables dans SILGENEVE PRO, répartis entre l'ancien droit, le droit actuel et le droit futur.

Dans SILGENEVE, l'ancien droit a un fond de couleur sépia, le fond du droit actuel est neutre et celui du droit futur est bleu ciel :

Hier

Aujourd'hui

Demain

Contenu

Cliquer en tout temps sur **Contenu** pour visualiser les groupes de données consultables dans SILGENEVE PRO, répartis entre normes genevoises, jurisprudence, ancien droit, autres groupes et favoris.

Recherche

Cliquer en tout temps sur **Recherche** pour lancer une recherche avancée dans le ou les groupes de données visés.

Impression

Cliquer en tout temps sur **Impression** pour lancer une impression du document affiché dans la fenêtre centrale.



Cliquer en tout temps sur **Mon compte**, en haut à droite, pour consulter les données d'utilisateur, accéder à ses **Favoris** et se déconnecter.

Cliquer en tout temps sur **Plus** pour d'autres fonctionnalités :

- Ouvrir un **nouvel onglet** ou une **nouvelle fenêtre** de SIL Genève dans votre navigateur
- **Fenêtres (cadres)** : choisir le nombre de fenêtres affichées.
- **Afficher / Masquer** la barre de recherche, le sommaire du document ou les résultats de la recherche.
- **Imprimer le document** en choisissant entre le sommaire, la fenêtre principale, la fenêtre supplémentaire ou les résultats de la recherche.
- **Zoom** du texte du document affiché dans la fenêtre centrale
- Rejoindre la page **Informations et contacts**.

Plus
d'options

Plus ▼

2. Recherche avancée

Recherche avancée

Recherche dans la page

Méthode de recherche

- ☒ Tous les mots
- ☐ Phrase exacte
- ☐ Proximité

Où chercher

- ☒ Dans tous les textes
- ☐ Dans les titres

Normes genevoises Jurisprudence Ancien Droit

- ☐ Recueil genevois - rs/GE
- ☐ Tableaux hist. du rs/GE
- ☐ Abrogés rs/GE
- ☐ ROLG 2010-2029
- ☐ ROLG 1997-2009
- ☐ Mémoire du GC
- ☐ Doctrine
- ☐ Prescriptions autonomes
- ☐ Législation communale
- ☐ Commissions officielles
- ☐ LPC genevoise

Lancer la recherche Effacer la recherche

La **Recherche avancée** permet de rechercher le(s) texte(s) contenant le(s) mot(s) inséré(s) dans la barre de recherche. Trois méthodes de recherche existent :

- **Tous les mots** : pour trouver les textes contenant l'ensemble des mots ou parties de mots indiqués.
Exemple : En cherchant « pensions alimentaires », on trouvera tous les textes contenant à la fois « pensions » et « alimentaires », mais pas nécessairement dans l'ordre indiqué. Attention : en cherchant « port », on trouvera aussi les textes comportant les mots « port », « aéroport », etc.
- **Phrase exacte** : pour trouver les textes contenant seulement les mots, dans l'ordre indiqué.
Exemple : en cherchant « chiens dangereux », on trouvera uniquement les textes comportant « chiens dangereux ».
- **Proximité** : pour trouver les textes contenant les mots indiqués distants d'au plus 10 mots.
Exemple : « école supérieure » permet de trouver les textes comportant « école technique supérieure ».

Il est possible de lancer une recherche **dans les textes** ou uniquement **dans les titres**. La recherche peut être lancée **dans un ou plusieurs groupes** de données. Une fois le(s) mot(s) indiqué(s) dans le champ de recherche et les paramètres choisis, cliquer sur la touche Enter, sur la loupe ou sur « Lancer la recherche » pour **Lancer la recherche**. Les résultats de la recherche apparaissent ensuite en dessous et dans la fenêtre de gauche.

GUIDE D'UTILISATION

Ensuite, cliquer sur une des occurrences pour afficher le document :

Résultats de la recherche

Recueil genevois - rs/GE (34) : Conseil d'Etat

- rsGE B 1 04.0: Loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention sur la participation des parlements) (L-CoParl)
- rsGE B 1 15: Loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration (LECO)
- rsGE B 1 15.03: Règlement pour l'organisation du Conseil d'Etat de la République et canton de Genève (RCE)
- rsGE B 1 20: Loi concernant le traitement et la retraite des

Recherche avancée

Recherche dans la page

Phrase exacte

Proximité

Dans les titres

Normes genevoises

Jurisprudence

Autres

Ancien Droit

☒ Recueil genevois - rs/GE

☐ Tableaux historiques du rs/GE

☐ Abrogés rs/GE

☐ Mémorial du GC

☐ Doctrine

☐ Prescriptions autonomes

☐ Législation communale

☐ LPC genevoise

Résultats de la recherche

Recueil genevois - rs/GE (34) : Conseil d'Etat

- rsGE B 1 04.0: Loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à la convention relative à la participation des parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger (Convention sur la participation des parlements) (L-CoParl)
- rsGE B 1 15: Loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration (LECO)

3. Droit genevois en vigueur – rs/GE

Le Sommaire

Dans la fenêtre de gauche, le **Sommaire** contient la table systématique des matières du rs/GE.

Le **Sommaire** permet de naviguer dans le rs/GE grâce à un menu déroulant et de cliquer sur ses subdivisions, puis sur un acte législatif afin de le visualiser dans la fenêtre centrale.



Cliquer sur  permet de visualiser les résultats de la dernière recherche.



Cliquer sur  permet de synchroniser le Sommaire avec le texte visualisé dans la fenêtre centrale.



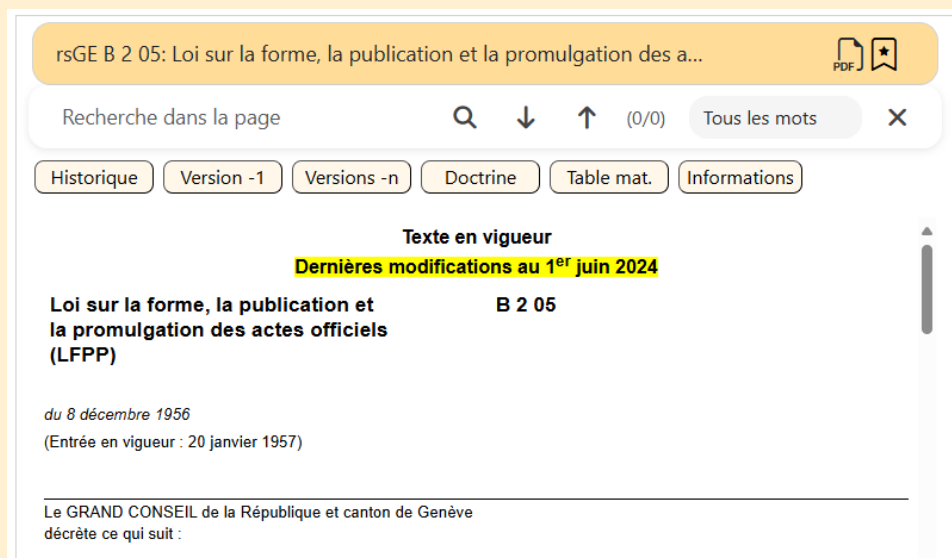
Sommaire



- rs/GE - Textes en vigueur
- Table des matières
- Abréviations cantonales
 - > A Structure cantonale et principes fondamentaux
 - > B Organisation du canton
 - > C Instruction publique, culture
 - > D Finances et contributions
 - > E Droit civil et droit pénal, organisation judiciaire et procédure
 - > F Police
 - > G Militaire, protection civile et défense générale
 - > H Transports et communications
 - > I Commerce, industrie, arts et métiers, logement
 - > J Législation sociale
 - > K Santé
 - > L Domaine public et travaux
 - > M Agriculture, forêts, chasse et pêche

GUIDE D'UTILISATION

Fenêtre centrale



Accéder à la **version pdf** du document affiché.



Sélectionner le texte affiché pour l'**Ajouter aux favoris**.

Recherche dans le document

La **barre de recherche** permet de lancer une recherche au sein du document, avec une des trois méthodes de recherche décrite en page 5. Après avoir entré le(s) mot(s) à rechercher dans la barre de recherche, cliquer sur la touche Enter ou sur la loupe.

Pour passer d'une occurrence à l'autre, cliquer sur les flèches.

Pour fermer la barre de recherche, cliquer sur la croix.

Historique

Version -1

Versions -n

Doctrine

Table mat.

Informations

Cliquer sur les onglets permet d'obtenir davantage d'informations sur le texte. Ces informations apparaissent dans la fenêtre supplémentaire (cf. pages 8 et 9).

Comment faire un raccourci d'un texte du rs/GE ? (lien hypertexte ou hyperlien)

1. Visualiser le texte rs/GE désiré.
2. Cliquer sur le bouton PDF situé en haut à droite du texte affiché.
3. Copier l'adresse (URL) du navigateur.

GUIDE D'UTILISATION

RSG	Intitulé	Date d'adoption	Entrée en vigueur	PL	ROLG
J 1 05	L sur l'inspection et les relations du travail (a) Modification à la loi concernant la Chambre des relations collectives de travail, du 29 avril 1999 (b) Modification à la loi sur le service de l'emploi et la location de services, du 18 septembre 1992 <i>Modifications :</i> 1. <i>n.t.</i> : rectification selon 7C/1, B 2 05 (1) 2. <i>n.t.</i> : 46, 48 3. <i>n.</i> : 12A, 12B, 12C, 12D; <i>a.</i> : 12/3 4. <i>n.</i> : 13 ^e cons., 14 ^e cons., 1/1f, 1/3, chap. IIIA, 17A, section 5A du chap. IV, 38A, 38B, chap. IVA, section 1 du chap. IVA, 39A, 39B, 39C, 39D, 39E, section 2 du chap. IVA, 39F, 39G, 39H, (<i>d.</i> : 48/1e >> 48/1g) 48/1e, 48/1f; <i>n.t.</i> : 12 ^e cons. 5. <i>n.t.</i> : 46/3, 48/3 6. <i>a.</i> : 9 ^e cons., 1/1b (<i>d.</i> : 1/1c-f >> 1/1b-e), 6/4, chap. III (<i>d.</i> : chap. IIIA >> chap. III), 17, 48/1b (<i>d.</i> : 48/1c-g >> 48/1b-f) 7. <i>a.</i> : section 6 du chap. IV, 39 8. <i>n.t.</i> : rectification selon 7C/1, B 2 05 (47/1) 9. <i>n.</i> : section 6 du chap. IV, 39 10. <i>n.t.</i> : rectification selon 7C/1, B 2 05 (4 ^e cons.)	12.03.2004	15.05.2004 01.06.2004	PL 8965	2004 296
		30.05.2006	30.05.2006	—	—
		17.11.2006	27.01.2007	PL 9847	2006 1189
		15.06.2007	01.01.2008	PL 9917	2007 610
		25.01.2008	08.04.2008	PL 10123	2008 172
		27.08.2009	01.01.2011	PL 10355	2009 713 2010 255
		28.05.2010	16.12.2010	PL 10450	2010 404 2010 862
		28.11.2010	01.01.2011	PL 10481	2010 932
		01.01.2011	01.01.2011	—	—
		27.05.2011	27.09.2011	PL 10761	2011 553
		04.03.2013	04.03.2013	—	—

Historique

Le **Tableau historique** permet de visualiser toutes les modifications antérieures de l'acte. Ces modifications sont classées selon la date d'adoption.

Chaque modification fait l'objet d'un **appel de note** au sein du texte. Cliquer dessus pour accéder directement à la modification correspondante dans le **Tableau historique**.

Les indications relatives aux modifications qui figurent dans la première colonne ont la signification suivante :

n. : nouveau;

n.t. : nouvelle teneur;

a. : abrogé;

d. : déplacement.

- En cas de nouvelle disposition s'insérant avec déplacement des dispositions existantes, le déplacement est indiqué avant la nouvelle disposition ajoutée.
Ex : **n.** : (*d.* : 205/9 >> 205/10) 205/9.
- En cas d'abrogation d'une disposition menant à un déplacement des dispositions qui subsistent, le déplacement est indiqué après la disposition abrogée.
Ex : **a.** : 205/5 (*d.* : 205/6-10 >> 205/5-9).

Les 2^{ème} et 3^{ème} colonnes contiennent les dates d'adoption et d'entrée en vigueur des modifications.

Pour les lois, cliquer sur les liens de la 4^{ème} colonne pour accéder aux **travaux préparatoires issus du mémorial du Grand Conseil** (projet de loi, rapports de commission, débats en plénière et loi finale votée).

La cinquième colonne donne la référence au **Recueil officiel des lois genevoises (ROLG)**, soit son année et le numéro de page.

Une version réduite du tableau historique (3 premières colonnes) figure tout en bas de chaque texte.

GUIDE D'UTILISATION

Version -1

Afficher la version du texte avant l'entrée en vigueur de sa dernière modification.

Versions -n

Accéder à toutes les **versions antérieures** du texte depuis le 1^{er} janvier 2017.

Doctrine

Accéder à une **liste d'ouvrages de doctrine** dans lesquels le texte est cité.

Table mat.

Accéder à la **table des matières** du texte, contenant des hyperliens vers les subdivisions du texte.

Informations

Accéder aux **informations supplémentaires** si elles existent. Par défaut, cet onglet redirige vers les modifications du rs/GE ayant eu lieu durant le mois en cours.

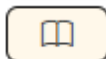
Fenêtre supplémentaire



Échanger les documents visualisés :

permet de visualiser 2 textes du rs/GE en même temps.

Le texte figurant dans la fenêtre centrale se déplace dans la fenêtre supplémentaire, libérant ainsi la fenêtre centrale pour visualiser un autre texte.



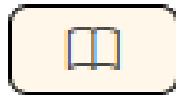
ADG

Initiatives

Référendums

Projets de loi

Des onglets redirigent vers d'autres groupes de données : l'ancien droit genevois, les initiatives, les référendums et les projets de loi.



Activer le défilement

synchronisé permet de faire défiler simultanément les 2 textes figurant dans la fenêtre centrale et la fenêtre supplémentaire